L[illegible]

[illegible] PAR
IMPRIMEUR DE [illegible] LOUISIANE.
[illegible] conservée."
LUNDI [illegible] AOUT, 1833.
[illegible] publication :
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

GOUVERNEUR :
A. D. DAWSON.

[illegible] autorisé à annoncer que M. JAMES M. [illegible] Williams, est candidat pour la place de [illegible] au Congrès, pour représenter le second district [illegible] de cet Etat.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 5 août.

Nomination faite par le Gouverneur.

M. CHARLES WATTS, juge de la Cour de District, pour le 1er. district judiciaire, en remplacement de M. *Joshua Lewis*, décédé.

NOUVELLES D'EUROPE.

La malle d'hier nous a apporté des journaux de Philadelphie du 22, de Baltimore du 24 et de Charleston du 27; il n'y a pas eu d'arrivage d'Europe dans ces trois ports, mais un *extra* du *Courier & Enquirer* du dimanche 21 donne des nouvelles du Hâvre du 5 juin, et de Paris du 4, reçus à N.-York par le paquebot *Sully*, capitaine FORBES.

Le navire *Virginia*, parti de Liverpool le 9 juin, était en vue de New-York : la malle d'aujourd'hui nous apportera les nouvelles vendues par cette voie.

Le correspondant du *Journal du Hâvre* lui écrit sous la date de Paris 31 mai : "Ce n'est pas sans motif que les gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie craignent une explosion générale. Au lieu de s'efforcer de calmer la fermentation universelle qui existe dans ces contrées, et de favoriser les opinions du siècle, les différentes administrations ne pensent qu'aux moyens de supprimer par un système de persécution, la révolution qui est près d'éclater. Un voyageur qui vient de traverser les contrées qui bordent le Rhin, nous a donné quelques détails sur ce sujet, qui montrent à quelle hauteur est parvenu le mécontentement public. Les idées d'indépendance qui règne dans le peuple et même parmi les paysans, se manifestent dans l'élection d'individus appartenant au parti libéral, et qui sont appelés à siéger dans les corps législatifs qui vont se réunir. L'opposition parlementaire à laquelle s'attend de ce côté la haute diète est considérée comme si dangereuse, que déjà des délibérations ont été prises à Frankfort pour aviser aux moyens de donner des secours militaires à Bade et au Wirtemberg, dans le cas où ces gouvernemens croiraient nécessaire de dissoudre les chambres qui siègent actuellement. Dans ce cas, la diète émettra un décret, qui, à la vérité, n'ordonnera pas une suspension illimitée des législatures constitutionnelles des différents états germaniques, mais qui à la vérité donnera à chaque gouvernement le droit d'ajourner l'action des représentans nationaux, si impétueusement nécessaire à l'intérêt de ces contrées. Ce projet, avant d'être présenté à Frankfort, a été discuté à Vienne et à Berlin, et la haute diète le prendra en considération au retour de M. Münch Bellinghausen.

"La situation de la péninsule italienne est encore plus précaire que celle de l'Allemagne, car, à en juger par le mécontentement général qui règne en Savoie, une explosion générale aura lieu incessamment. N'ayant pu trouver encore aucune excuse pour introduire les troupes autrichiennes dans ce pays, le roi Albert n'a pu jusqu'ici faire usage que de ses propres ressources, et il a au tellement l'art de déplaire l'armée, qu'il en a résulté une mutinerie générale dans les régimens sardes. Par suite de cette conspiration militaire, nombre d'arrestations ont eu lieu sans aucune intervention de la part du peuple, mais les dernières lettres de Chambery et de Turin annoncent que les habitants sont en mouvement, et que quelques citoyens ont été arrêtés par la police sarde. La cour de Turin, alarmée par la tournure que les choses ont prise, n'aurait aucune objection à recevoir dans le pays quelques auxiliaires autrichiens; mais le cabinet français ayant reçu avis que des négociations étaient entamées sur ce sujet s'y est fortement opposé et a déclaré que la France enverrait sur le territoire sardo autant de troupes qu'on y en recevrait de l'Autriche."

Les dernières nouvelles de Lisbonne annoncent que l'infant don Carlos s'est embarqué à bord d'une frégate anglaise pour se rendre à Civita-Vecchia; le vaisseau espagnol le *Guerrero* était destiné à l'y transporter et devait se rendre à cet effet à Lisbonne, mais la crainte du choléra qui fait de grands ravages en Portugal, a engagé le prince à hâter son départ.

La nouvelle du prochain départ des troupes russes de Constantinople, en vertu d'une convention avec l'amiral Roussin, s'étant répandue, le gouvernement turc l'a fait contredire formellement par une publication officielle.

Une dépêche télégraphique de Toulon a annoncé à Paris que le vice-roi d'Egypte a envoyé l'ordre à Ibrahim de se retirer immédiatement avec toute son armée derrière le mont-Taurus.

FRANCE.—Des troubles sérieux ont eu lieu il y a quelques jours à Bovoy, près d'Amiens. Le 23 mai, un rassemblement nombreux s'était formé pour empêcher le transfert du curé de cette paroisse, qui avait été dénoncé à l'archevêque. Le curé lui-même était parvenu à décider la foule à se disperser, quand tout-à-coup apparut un garde-national en armes. Il fut bientôt suivi de quelques autres. Le peuple se réunit aussitôt de nouveau et s'ensuivit une lutte, qui ne fut ni longue ni sanglante, mais les gardes-nationaux furent obligés de céder. Vers le milieu du jour, les gendarmes que le maire avait envoyé chercher, arrivèrent d'Amiens; et vers 8 heures du soir, cinq personnes qui avaient été arrêtées furent envoyées à Amiens avec les menottes aux mains. A la vue des fers l'indignation du peuple monta au plus haut point. L'escorte fut assaillie par une grêle de pierres, le chef fut atteint à la tête et descendu de son cheval; quelques-uns même des prisonniers furent obligés de céder au nombre et d'abandonner leur proie. Pendant la nuit, Bovey fut entouré par un détachement de la garnison d'Amiens, et au point du jour, 12 personnes furent arrêtées sans résistance.

ITALIE.—Une lettre de Chambéry, datée du 19 mai, dit : Il a été affiché dans toutes les stations militaires un ordre du jour annonçant l'existence d'un complot pour une insurrection dans le Piémont, et une conspiration républicaine à Avignon, Lyon et Grenoble. Il est bruit aussi que les réfugiés polonais, qui ont émigré en Suisse, devaient soutenir la commotion, et que Chambéry devait être le centre d'un gouvernement révolutionnaire, qui devait agir simultanément sur les états sardes, sur la France et sur les cantons français de la Suisse : l'entrée de toutes les lettres, journaux, livres, &c., en Sardaigne est interdite. Dimanche dernier les troupes ont assisté à la messe, le hâvre-sac sur le dos et le fusil chargé. Le corps de pompiers établis par le feu roi de Sardaigne a été désarmé conformément à un ordre de S. M. Charles-Albert. Tous les postes sont doublés et la police est extrêmement active. Une colonne mobile a été envoyée sur les bords du Rhône et du Guiers, où sont cachés un grand nombre de fugitifs, qui attendent une occasion favorable pour entrer en France. Chaque jour on amène des prisonniers chargés de liens. On rapportait il y a quelques jours qu'un camp austro-sarde doit être formé dans la plaine de Verceil, de manière à ce que les troupes dont il se composera puissent se porter soit vers le Mont-Cenis, soit vers les Alpes maritimes, soit vers le Simplon.

HOLLANDE ET BELGIQUE.—Le *Courrier Français*, parlant du traité conclu entre la France, l'Angleterre et la Belgique, dit ce qui suit :

"Le roi Guillaume a la satisfaction d'avoir fait céder la France et l'Angleterre. Les négociateurs du traité provisoire ont été obligés de renoncer à la convention de Londres, conclue en octobre 1832, pour l'exécution de laquelle l'armée française fut mise en mouvement, et les escadres françaises et anglaises équipées; convention que le roi Guillaume refusa de ratifier même après la prise de la citadelle d'Anvers. Guillaume, en dépit de la France et de l'Angleterre, garde encore les forts de Lillo et de Kifkenskoek. La garnison de la citadelle ne devait être relâchée qu'en échange de ces forts; cependant, la garnison retourne dans son pays, et les forts restent entre les mains des Hollandais. Comme Guillaume n'a pas voulu céder, la France et l'Angleterre ont baissé pavillon devant lui. Le traité provisoire laisse la Belgique dans l'état précaire où Guillaume a cru à propos de la placer; il la laisse en possession de territoires qu'elle ne peut garder, et privée des points qui lui appartiennent, non reconnue comme état indépendant par un gouvernement dont la reconnaissance serait de la plus grande importance; sans frontières déterminées; et ne possédant rien de ce qui constitue la stabilité, inspire la confiance, ou assure le bonheur futur d'un pays. Trois années de protocoles, deux campagnes par la France, une expédition des escadres combinées, quarante ou cinquante millions sacrifiés à la France — tout cela n'a servi qu'à prouver les difficultés d'une paix solide et définitive, et n'a produit qu'un traité ébauché, qui n'est pas même fondé sur l'exécution de la fameuse convention de Londres. Guillaume conserve les garanties qu'il avait entre les mains, et celles qu'on lui avait enlevées vont lui être rendues. Tout cela ne peut qu'être extrêmement agréable au roi Guillaume."

ALLEMAGNE.—Le *Journal* de Francfort du 29 mai publie l'article suivant, par lequel il paraît que la fête de Hambach ne s'est pas terminée aussi tranquillement qu'on aurait pu le croire par son commencement tout pacifique :

"Des troubles sérieux ont éclaté, dit-on, à Hambach, et les troupes bavaroises ont été forcées de charger la multitude. Cinq personnes ont été tuées et 54 blessées."

Le même journal dit encore que le mardi-gras, à l'occasion de la fête annuelle qui a lieu dans la forêt de Frankfort, plusieurs étudiants portant des redingottes grises et de grands chapeaux de paille avec un ruban rouge, ont cherché à exciter des troubles, en paradant en corps devant les prisons et faisant des signes à ceux qui sont détenus pour des délits politiques. Ils sont entrés ensuite dans un [illegible] au village de Mœnchsbruch, [illegible] l'endroit où s'est tenue la fête, chantant les airs patriotiques des Polonais, criant *vive la liberté!—Liberté ou la mort!* et saluant par de longs applaudissemens les noms de chacun des étudiants qui sont en prison. Néanmoins, en débitant à l'autre côté ils ont été arrêtés par la police et enfermés.

La goëlette *Halcyon*, arrivée de Tampico vendredi dernier, ne nous ayant pas apporté de gazettes nous empruntons au *Bulletin* les nouvelles reçues par cette voie. Les dates de Tampico sont du 16 juillet, et celles de Mexico du 30 juin.

Les insurgens ont causé beaucoup de désordre, mais cet état de choses touche à son terme.

Les autorités constitutionnelles ont été rétablies à Quérétaro le 27 juin; M. Lipo Ramirez a repris les fonctions de vice-gouverneur; le perfide Canalozo a été pris par le général Méjia, ainsi que le colonel Paredes, tous deux vont être jugés et punis d'une manière exemplaire. Le général Ordiero a défait un autre parti d'insurgens près de Curiesco, et il se disposait à en finir avec les débris de ce corps.

Les journaux de la dernière date parlant de cette tentative d'insurrection dans des termes qui annoncent clairement qu'elle a manqué; ils disent que les Mexicains sont décidés à être libres et égaux devant la loi, sans distinction de castes noble et plébéienne.

Le général les habitans des villes s'enfuient dans les bois à l'approche des révoltés. Le 3 juillet, ces derniers sont entrés dans la capitale de Tamaulipas, mais n'y ont trouvé que des maisons vides; ils ont évacué le 6, parce que les habitans occupaient un défilé imprenable qui rendait peu sûr pour l'ennemi le séjour de la ville. Le gouverneur Fernandez étant revenu à poursuivi les traîtres et occupé de nouveau la capitale.

Le 5 juillet, le général Santa-Anna a annoncé qu'il prenait le commandement de l'armée en personne, investi de pouvoirs extraordinaires, et que le vice-président restait chargé du pouvoir exécutif. On pense qu'il en aura bientôt fini avec les rebelles.

Vers le 21 juin les révoltés ont pénétré dans Puebla et y ont commis de graves désordres.

Le 19 juin, le président Santa-Anna a publié un excellent manifeste sur les événemens du jour et l'audace des révoltés, qui appellent l'absolutisme et demandent le renversement du gouvernement actuel.

Le 19 Arista et Duran ont fui précipitamment du côté de Puebla avec leur cavalerie, laissant leur infanterie dispersée, parce qu'ils se croyaient poursuivis par le Libérateur. On pense qu'ils se disposent à s'enfuir au Centro-Amérique, en passant par Oajuca.

Le succès du général Méjia à Quérétaro a confondu l'espoir des rebelles; mais s'il en est ainsi, pourquoi le général Santa-Anna annonce-t-il plusieurs jours après qu'il va se mettre en campagne?

En sortant de San-Fernando les rebelles se sont dirigés sur Victoria pour dissoudre la législature qui siège dans cette ville; mais le gouverneur avait réuni les milices de l'état, et elles les ont accueillis avec de la poudre et des balles. En tous cas on pourrait transporter le siége du gouvernement local à Tampico, boulevard de l'état, où les ports ont été réparés et où les habitans riches et pauvres sont sous les armes.

La *Gaceta* de Tampico du 7 juillet affirme que les rebelles qui veulent détruire la république ne se composent que du rebut de l'armée et du clergé, qui a réussi à séduire plusieurs piquets de troupes.

L'institution projetée à Tampico pour l'instruction des jeunes demoiselles devait être ouverte le 11 juillet.

Un journal du 10 dit que le général Lémus poursuivant Arista et Duran du côté de Tescuco. Des troupes s'avancent de Vera-Cruz, d'Yucatan et de San-Luis Potosi pour renforcer l'armée mexicaine. Le prochain arrivage nous apprendra sans doute la complète extermination des rebelles.

Le *Democrata* de Mexico du 20 juin, (contredisant probablement une assertion de quelque gazette du parti centraliste) affirme que loin que l'armée du général Lémus soit réduite par la désertion, elle s'augmente chaque jour par l'arrivée de volontaires patriotes qui viennent s'y incorporer.

Le journal dont nous extrayons ces nouvelles ajoute dans un post-scriptum : "Nous ne prétendons pas juger les contradictions, et encore moins interpréter le silence. Ce qui précède est conforme aux gazettes que nous avons sous les yeux; mais des lettres reçues hier (le 2) dans cette ville annoncent qu'aux dernières dates les généraux Arista et Duran *occupaient Puebla*, la seconde ville du Mexique, située sur la route de Vera-Cruz. — Nous espérons que Santa-Anna nullifiera les nullificateurs."

L'article suivant sur les tremblemens de terre est traduit de la *Gazette* de Baltimore :

C'est une opinion généralement admise que le golfe de Cariaco doit son existence à une déchirure du continent, dont le souvenir était encore récent dans l'esprit des indigènes à l'époque du troisième voyage de Colomb. En 1530, les côtes de Paria et de Cumana furent agitées par plusieurs chocs; et vers la fin du seizième siècle il y avait très souvent des tremblemens de terre et des inondations. Le 21 octobre 1766, la ville de Cumana fut entièrement détruite dans l'espace de quelques minutes. La terre s'ouvrit en différents endroits de la province, et rejeta des eaux sulfureuses. Pendant les années 1766 et 1767 les habitants campèrent dans les rues, et ils ne commencèrent à rebâtir leurs maisons que quand les tremblemens de terre n'avaient lieu qu'une fois toutes les quatre semaines. Ces commotions avaient été précédées d'une sécheresse de douze mois, et elles furent accompagnées et suivies de pluies qui gonflèrent les rivières. Le 14 décembre 1797, plus des quatre cinquièmes de la ville furent encore entièrement détruits. Avant cela, les secousses avaient été produite par des oscillations horizontales; mais le tremblement qu'on ressentit alors fut celui d'une élévation du sol, et il fut suivi d'un bruit souterrain semblable à l'explosion d'une mine à une grande profondeur.

La plus violente secousse, néanmoins, fut précédée d'un mouvement ondulant, de manière que les habitants eurent le temps de fuir dans les rues, et il n'en périt que quelques uns qui avaient été chercher un refuge dans les églises. Une demi-heure avant la catastrophe on sentit près du couvent de St. François une forte odeur de soufre; et dans le même endroit on entendit un bruit souterrain, très fort, qui passa du sud-est au nord-ouest. Des flammes parurent sur le Manzanarès et dans le golfe de Cariaco. En décrivant cette effroyable convulsion de la nature, Humboldt entre dans des détails généraux sur les tremblemens de terre, dont on peut donner ici un aperçu. Les grands tremblemens de terre qui interrompent la longue suite de petites secousses ne paraissent pas avoir une époque fixe à Cumana, en ce qu'ils sont arrivés à des intervalles de quatre-vingts, de cent et quelquefois même de moins de trente ans; tandis que sur la côte du Pérou, à Lima, par exemple, il y a sans doute une certaine régularité dans les dévastations périodiques qu'ils occasionnent. On a cru long-temps à Cumana, à Acapulco et à Lima, qu'il existait un rapport perceptible entre les tremblemens de terre et l'état de l'atmosphère qui précède ces phénomènes. Sur la côte de la Nouvelle-Andalousie le peuple devient inquiet quand, par un temps excessivement chaud et après une longue sécheresse, la brise cesse tout d'un coup, et que le ciel, clair au zénith, présente l'apparence d'une vapeur rougeâtre à l'horizon. Mais ces pronostics sont très-incertains et le mal redouté est arrivé par tous les temps.

Sous les tropiques la régularité des variations horaires du baromètre n'est pas troublée les jours où il y a de violentes secousses. De la même manière, dans la zone tempérée l'aurore boréale ne modifie pas toujours les variations de l'aiguille ou l'intensité des forces magnétiques. Quand la terre est ouverte et agitée, des émanations gazeuses s'échappent quelquefois dans des endroits considérablement éloignés des volcans non éteints. A Cumana, des flammes et des vapeurs sulfureuses sortent d'un sol aride tandis que dans d'autres parties de la province il éjecte de l'eau et du pétroleum. A Riobamba, une masse inflammable boueuse, appelée *moya*, sort de crevasses qui se referment et forment des monceaux élevés. On vit sortir aussi des flammes et de la fumée des rocs d'Alvidras près de Lisbonne, pendant le tremblement de terre de 1755, par lequel cette ville fut ravagée. Mais dans le plus grand nombre des tremblemens de terre il est probable qu'il ne s'échappe de la terre aucuns fluides élastiques, et quand il y a émanations de gaz, elles accompagnent ou suivent plus fréquemment qu'elles ne précèdent les secousses. Le bruit souterrain qui suit si fréquemment les tremblemens de terre n'est généralement pas proportionné à la force des secousses.

A Cumana il les précède toujours; tandis qu'à Quito, et il y a quelque temps à Caracas et dans les Indes occidentales, on entendit un bruit semblable au feu d'une batterie, long-temps après que l'agitation eut cessé. Ce roulement de tonnerre dans les entrailles de la terre, qui dure des mois, sans être accompagné du moindre mouvement, est un phénomène très remarquable. Dans tous les pays sujets aux tremblemens de terre, les points sur lesquels l'effet est le plus sensible sont considérés comme la source ou le focus de la secousse. Nous oublions que la rapidité avec laquelle les ondulations sont propagées à de grandes distances, même à travers le bassin de l'océan, prouve que le centre d'action est bien éloigné de la surface de la terre. De là, il est clair que les tremblemens de terre ne sont pas restreints à certaines espèces de roches, comme l'avancent quelques naturalistes, mais les pénètrent toutes; quoique quelquefois, dans la même roche, la couche supérieure paraisse former un obstacle insurmontable à la propagation du mouvement. Il est curieux aussi que dans un district de peu d'étendue, certaines formations interrompent les secousses. C'est ainsi qu'à Cumana, avant la catastrophe de 1797, les tremblemens de terre n'étaient sentis que le long de la côte sud ou calcaire du golfe de Cariaco, jusqu'à la ville de ce nom, tandis que la péninsule d'Araya et le village de Maniquarès n'étaient pas agités. Et cependant à présent, la péninsule est aussi sujette aux tremblemens de terre que les les districts qui environnent Cumana. Les tremblemens de terre de Cumana sont liés à ceux des Indes occidentales, et on soupçonne même qu'ils ont quelque rapport avec les phénomènes volcaniques des Andes.

Le 4 novembre 1797, la province de Quito fut en commotion si violente qu'il y périt 40 mille [illegible] même époque on éprouva des secousses dans les Antilles orientales, suivies d'une éruption du volcan de la Guadeloupe, vers la fin de 1796. Le 14 décembre la secousse eut lieu à Cumana. On a remarqué dans le temps que les tremblemens de terre étendent leur [illegible] à une bien plus grande distance que les volcans; il est probable, comme on vient de le dire, que les causes qui produisent les premiers ont une liaison intime avec les derniers. Quand on est assis à pied de défiles d'un cratère en feu, on sent le mouvement de la terre plusieurs secondes avant chaque éruption partielle. Le phénomène des tremblemens de terre paraît indiquer fortement l'action des fluides élastiques qui cherchent à s'élancer dans l'atmosphère. Sur les bords de la mer du sud le mouvement se communique presque instantanément du Chili au golfe de Guayaquil, dans un espace de 600 lieues. Les secousses paraissent aussi être d'autant plus fortes que le pays est plus éloigné des volcans actifs, et la province est d'autant plus agitée qu'elle a moins d'issues par lesquelles les cavités souterraines communiquent avec l'air atmosphérique.

EXTERIEUR.

FRANCE.

TELEGRAPHES PUBLICS EN FRANCE.—Nous extrayons les passages suivans de l'annonce d'un projet d'établissement de télégraphes publics pour transmettre les nouvelles commerciales, politiques et autres, de Paris aux principales villes de France :

Appliquer aux relations commerciales et individuelles les communications télégraphiques réservées jusqu'à présent à la politique comme un monopole de fait; employer ce mode de correspondance perfectionné, le *jour et la nuit*, tel est l'objet de l'entreprise.

Jugée utile et accueillie favorablement dès sa naissance, elle s'est vue tout à coup et est restée long-temps paralysée par la crainte exprimée généralement que les télégraphes ne fussent un privilége de gouvernement.

Quoiqu'une partie des membres de la chambre des pairs et des députés eussent considéré comme l'égale cette exploitation, et l'eussent encouragée de leur approbation, elle fut attaquée par M. le ministre des finances et M. le directeur de l'administration des postes, et il n'a fallu rien moins que l'opinion de *MM. Cremieux, Lacoste, Dulloz, Hennequin, Delangle, Odilon-Barrot, de Vatimesnil, Dupin et Persuis*, judicieusement exprimée dans les diverses consultations, pour constater le droit d'établir des télégraphes, droit que du reste l'autorité n'a plus mis en doute depuis la communication de cette consultation.

La propriété du système télégraphique de M. Ferrier, entièrement différent de celui du gouvernement, est garantie par deux brevets d'invention et de perfectionnement pour une durée de quinze années.

Les développemens toujours croissans de l'industrie exigent dans les communications une plus grande rapidité, qui doit elle même produire une consommation plus active. Outre les affaires de commerce, il existe une foule d'événemens publics ou domestiques qui intéressent vivement les familles, comme un départ, une arrivée, une naissance, un mariage, une maladie grave, un décès et mille autres circonstances pour lesquelles les minutes sont quelquefois d'un grand prix.

La portion de temps considérable qu'occupent les nuits dans la révolution annuelle, et l'inconvénient d'être obligé de suspendre à la suite du jour des dépêches souvent fort importantes, indique assez l'immense avantage d'une correspondance nocturne. Il fallait amener le système à un tel degré de simplicité, enrichir tellement le langage télégraphique, et rendre son expression si rapide que la quantité de dépêches expédiées pût excéder tous les besoins probables. Il fallait encore que ce moyen de communication ne fût pas rémunéré par ceux qui l'employeraient souvent, et que son usage pût au contraire descendre dans les classes les moins aisées de la société. Ce double résultat est obtenu.

Le nouveau télégraphe transmet les signaux avec une vitesse de 9 à 12 lieues par minute, et un stationnaire bien exercé peut en *passer* 250 *par heure*.

La seule objection qu'on oppose à tant d'avantages se fonde sur la crainte de mettre entre les mains des particuliers une arme dangereuse pour l'ordre et la sûreté publique. Mais si les fondateurs de l'entreprise méconnaissaient leurs intérêts au point de favoriser la transmission de fausses nouvelles qui pussent produire dans les départemens des commotions violentes ne frapperaient ils pas l'établissement de discrédit et de mort? Lorsqu'aujourd'hui une seule lettre va porter aux fronticres ou dans l'intérieur de la France l'annonce d'un événement grave, il faut attendre 24 heures, et dans la plus affreuse anxiété, l'arrivée du prochain courrier, tandis qu'avec le télégraphe, la même nouvelle, transmise vingt fois dans la même heure, à divers habitans d'une ville, sera un contrôle d'exactitude et un bienfait qu'on ne peut véritablement apprécier que dans de pareilles circonstances.

Ce n'est pas assez d'avoir démontré que l'entreprise des télégraphes est sans danger pour l'état et d'une utilité constante pour le public, il faut encore prouver que les capitalistes qui y prendront part feront une bonne spéculation.

L'administration se propose de monter d'abord les lignes dont l'état suit, se réservant d'en organiser plus tard nouvelles et d'établir une correspondance spéciale pour les villes importantes dont Paris ne serait plus le point de départ; par exemple, du Hâvre à Nantes, de Nantes à Bordeaux, de Bordeaux à Marseille, par Toulouse, etc.

DE PARIS.

1°. Au Hâvre, par Rouen.

2°. A Calais, par Amiens et Boulogne, en correspondance avec l'Angleterre.

3°. A Lille, par St. Quentin, en correspondance avec la Belgique.

4°. A Strasbourg, par Châlons-sur-Marne, Verdun, Metz et Nancy.

5°. A Marseille, par Dijon, Châlons-sur-Saône, Lyon, Grenoble et Avignon.

6°. A Toulouse, par Moulins, Clermont, Aurillac.

7°. A Bordeaux, par Orléans, Tours, Poitiers, Angoulême.

8°. A Nantes, par Evreux, Caen, Vire, Avranches, Saint-Malo, Rennes.

Les villes de passage qui, par l'importance de leurs relations, permettront l'établissement d'une direction, pourront aussi communiquer avec les autres points de la ligne.

La réunion de ces lignes forme un parcours de 1,000 lieues environ, pour le service desquels 350 télégraphes sont nécessaires.

Chaque poste télégraphique coûte moyennement	2,250 fr.
Trois cent cinquante postes télégraphiques formant un total de	787,500 fr.
Fonds de réserve	212,500
Capital nécessaire à l'exploitation	1,000,000 fr.

Les frais de service de toutes les lignes, comprenant l'entretien et l'éclairage des télégraphes, le traitement de 20 inspecteurs, 30 directeurs en province, 700 guetteurs, 60 facteurs pour les directions des départemens, impôt sur les télégraphes, frais généraux à Paris de gérans, inspecteur-général, caissier, chef de contentieux, traducteurs, teneur de livres, expéditionnaires, garçons de bureaux, facteurs à cheval et à pied, frais de bureaux, loyers, impositions, chauffage et éclairage, frais judiciaires et de tournée, impressions, insertions et dépenses imprévues, s'élèvent à environ 900,000 francs par an.

Les élémens de succès de l'exploitation sont tels, qu'en calculant que les télégraphes ne fonctionnent sur toutes les lignes que 4 heures sur 24, les bénéfices de chaque année seraient encore de près de 590,000 f., c'est-à-dire de 50 p. 0[0 du capital social; mais un seul des événemens multipliés au milieu desquels nous vivons peut alimenter la correspondance télégraphique pour des semaines et des mois. D'ailleurs cette correspondance ne doit-elle pas prendre un développement proportionné à celui de tous les moyens de transports? Quels progrès ces derniers n'ont-ils pas déjà faits, sans compter ceux que vont amener les chemins de fer? Qu'on réfléchisse un moment à la possibilité de transmettre en cinq minutes, et moyennant quelques francs, à 100 lieues, dix mots dont la combinaison peut ordinairement suffire pour une commande ou un avis urgent, et d'en avoir la réponse au bout de quelques instans, et l'on sera forcé de convenir que l'emploi des télégraphes va devenir une nécessité pour toutes les classes, et principalement pour le commerce; que jamais une spéculation aussi vaste ne présenta autant de chances de bénéfices, et moins de chances défavorables. En effet, les entreprises de bateaux, de voitures publiques, exigent des capitaux considérables et un matériel qu'il faut renouveler sans cesse; elles ont à supporter constamment des faux frais et des avaries: dans l'exploitation des télégraphes, au contraire, si toutes les difficultés de la température ne peuvent être immédiatement vaincues, l'inactivité n'est que momentanée, et elle n'occasionne aucun de ces graves et ruineux inconvéniens qui frappent trop souvent les établissemens industriels dont il vient d'être parlé.

Plusieurs années d'études, d'essais de toute nature, ont fait naître et vaincre les difficultés que présentait dans son exécution l'établissement des télégraphes de jour et de nuit. Ces obstacles ne sont plus à redouter, car, indépendamment des expériences publiques qui ont eu lieu en présence de commissaires du gouvernement, les communications échangées entre plusieurs postes fort éloignés se transmettent maintenant avec exactitude et ponctualité.

Une telle entreprise ne pouvait être exécutée sur les bases larges et solides qu'elle réclame, qu'au moyen d'une société qui, par ses statuts, offrît au public toutes les sûretés possibles.

PARIS, 29 mai.

Séance d'aujourd'hui.—Echec du ministère.

Nous voulions, à propos du vote des lois départementale et de l'instruction primaire, prendre acte de l'état d'hostilité où la chambre des pairs s'est constituée envers la chambre élective. Mais voici que, dans la séance d'aujourd'hui, un incident imprévu a soulevé entre ces deux pouvoirs un conflit qui, si nous ne nous trompons, menace d'être bien autrement grave. Il s'agissait de voter, dans le budget de l'intérieur, les fonds destinés au traitement des évêques institués par le concordat de 1801, aussi bien que par la loi de 1821. On sait que le nombre de ces derniers s'élève à 30, dont 12 archevêques et 18 évêques, œuvre secrète de ce honteux concordat de 1817, conclu, sans l'assentiment de la nation, et que la restauration elle-même n'osa pas avouer.

On peut voir aujourd'hui, par le discours de M. Dupin, l'historique de cette singulière négociation, ou la chambre, signant à la fois de reconnaître et de désavouer publiquement les négociations clandestines de la royauté très-chrétienne, choisit en quelque sorte cette royauté pour son ministre plénipotentiaire, et lui donna ses lettres de créance pour traiter avec la cour de Rome. La royauté très-chrétienne, comme on le sait, remplit sa mission, et la France lui dut le pieux regain de cette moisson épiscopale, croissant à grand renfort de budget, sur un sol que l'on avait cru rebelle à ce genre de fertilité.

On se rappelle, dans la discussion du budget de 1833, il y a trois mois, quelle imposante minorité vota pour la suppression des sièges épiscopaux de 1821, à mesure des extinctions. Sans réussir encore à emporter la question, une minorité aussi forte, devait, disions-nous alors, jeter un poids puissant dans la balance des négociations avec la cour de Rome; nous en exprimâmes le vœu dès cette époque, en souhaitant, sans l'espérer, que notre ministère apportât dans ces négociations un peu moins de faiblesse et cessât de traiter à genoux avec le Saint-Siége.

Cet espoir, par malheur, ne s'est pas réalisé; mais nous avons par contre, obtenu plus que nous n'espérions: cette imposante minorité d'il y a trois mois, s'est grossie aujourd'hui jusqu'à former une majorité, douteuse d'abord, mais bientôt plus décisive, et que le scrutin secret, si on l'eût invoqué, eût sans doute augmentée de vingt ou trente voix. M. Eschassériaux avait reproduit et motivé, avec une modération exemplaire, l'amendement repoussé à la dernière session, et portant que l'on supprimerait, jusqu'à la clôture des négociations, le traitement des évêchés et archevêchés fondés par la loi de 1821, à mesure des extinctions. Cet amendement venait d'être combattu avec vivacité par plusieurs orateurs du ministère, lorsque M. Dupin aîné, que la grande question de l'influence du clergé n'a jamais trouvé neutre, s'est décidé à prendre la parole: d'abord, pour escarmoucher; et puis, sur quelques observations aigres-douces de M. Guizot, pour engager plus sérieusement le combat.

L'honorable orateur a présenté l'historique de cette longue et ignominieuse négociation de 1817 à 1821, où la France, livrée pieds et poings liés par la restauration à l'influence jésuitique, joua un si triste rôle. Poursuivant la thèse qu'il avait développée il y a quelques jours, et s'affermissant de plus en plus sur le terrain où il avait planté son drapeau parlementaire, il a revendiqué encore une fois pour la chambre le contrôle financier, cette dictature des *cordons de la Bourse*, qui constitue le plus clair et le plus solide de tous ses droits. Il n'a pas expressément, il faut le dire, réclamé d'elle un vote négatif; mais il a démontré quel triste bricolage de fautes commises lorsque le pouvoir et les chambres de 1833 à apporter le fait des engagemens contractés douze ans auparavant, et qu'il n'est pas facile de rejeter en un jour.

Peut-être la chambre, tout en désapprouvant cette superfétation du budget ecclésiastique et le luxe de cet état-major épiscopal qui pèse de plus si long-temps sur le pays, se serait-elle rendue à ces raisons de haute convenance qu'elle est toujours prête à écouter. Mais elles ont dû céder devant l'aveu échappé à M. de Broglie, que les négociations d'où la France attend le redressement de ses griefs étaient encore peu avancées, et surtout devant le souvenir récent de certains votes de la chambre des pairs. L'amendement de M. Eschassériaux a été adopté, et la défaite du ministère a été d'autant plus éclatante, que trois ministres avaient combattu cet amendement avec véhémence et ténacité. Nul doute que ce vote de la chambre ne soit bien moins financier que politique; elle a voulu témoigner hautement sa réprobation contre certains prélats, si perfidement hostiles à la révolution de juillet; elle a pensé que l'argent des contribuables ne devait pas être sacrifié pour rétribuer un corps qui, chaque jour, déclare la guerre à nos institutions. N'est-il pas de notoriété publique que M. l'archevêque de Paris, par exemple, n'a jamais reconnu l'état de choses actuel si ce n'est pour toucher les fonds révolutionnairement votés dans les budgets de l'état et de la ville de Paris, et que, dernièrement encore, il s'est empressé de faire rectifier l'erreur de quelques journaux qui avaient annoncé qu'il s'était présenté chez le Roi?

Le conflit est donc flagrant entre les deux chambres, et toujours, qu'on l'observe bien, sur cette malheureuse question du clergé, que nous trouvons tapie au fond de toutes nos institutions, et partie prenante à tous nos budgets. Dans la loi départementale, dans l'instruction primaire, dans le budget de l'intérieur, c'est le clergé, toujours le clergé, repoussé par l'instinct populaire de la chambre des députés, mais protégé à la fois et par le ministère, et par la chambre des pairs. Il ne semble qu'en cette protection sera vaine; le temps, sinon la volonté, leur manquera pour prouver le pays des résultats de cette dépravation que les *Pillets* et les *Fortoul* de la Religion vont sans doute anathématiser comme athées.

Pressé avant tout d'obtenir son budget à *tout prix*, et de renvoyer chez elle une chambre dont [illegible] l'importance, le ministère sera fort peu gêné de retarder par un *veto* qui [illegible] budget qu'il convoite avec tant d'impatience. Nous comprenons très-bien la persistance de la chambre à introduire dans les lois départementales et [illegible] primaire cet élément du clergé qui tient [illegible]. Nous comprenons [illegible] où la chambre des [illegible] bien informés, est assez peu [illegible] l'instruction primaire. [illegible] chambre des pairs à [illegible] de plus pour [illegible] aussi [illegible] ultramontain [illegible] anti-épiscopat [illegible]

[illegible]

[illegible]

[